



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conséquences de la réorganisation des collectes de sang

Question écrite n° 13520

Texte de la question

M. Julien Guibert alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur aux conséquences territoriales et sanitaires de la réorganisation des collectes de sang, en particulier dans les zones rurales. Dans plusieurs territoires, la baisse du nombre de donneurs conduit à l'arrêt de collectes locales et fragilise directement les amicales de donneurs. Dans la Nièvre, les amicales de Cercy-la-Tour, Dornes et Prémery ont ainsi été contraintes de cesser leurs activités, faute d'atteindre un seuil d'environ trente dons par collecte. Cette logique quantitative interroge : même avec 25 donneurs, une collecte demeure préférable à son absence totale. La disparition de ces rendez-vous de proximité entraîne une perte durable de donneurs, affaiblit le tissu associatif local et accentue la fracture territoriale en matière d'accès au don. Par ailleurs, la France fait face à un déficit structurel en plasma, conduisant à un recours croissant aux importations, notamment en provenance des États-Unis d'Amérique. Cette dépendance engendre un coût financier important pour le système de santé, ainsi qu'un impact environnemental lié au transport international des produits sanguins. Or le développement du don de plasma demeure aujourd'hui limité par des contraintes organisationnelles : ces prélèvements ne peuvent être réalisés que dans des sites fixes, excluant *de facto* les collectes itinérantes qui constituent pourtant le principal levier de mobilisation en milieu rural. Dans ce contexte, plusieurs acteurs de terrain évoquent la nécessité d'investir dans des équipements portatifs permettant d'intégrer le plasma aux collectes mobiles, afin d'élargir le vivier de donneurs, de renforcer l'autonomie nationale et de réduire les coûts et l'empreinte écologique liés aux importations. Au regard de ces éléments, il lui demande comment le Gouvernement entend prendre en compte l'impact des seuils minimaux de dons sur la fermeture des amicales et la disparition de collectes locales, alors même que des volumes plus modestes contribuent utilement à l'approvisionnement national ; si une évaluation territoriale des conséquences de ces fermetures sur la fidélisation des donneurs et la vitalité du tissu associatif est envisagée ; quelles mesures sont prévues pour renforcer l'autonomie française en plasma et réduire la dépendance aux importations, tant sur le plan économique qu'environnemental et, enfin, si le Gouvernement entend soutenir l'expérimentation ou le déploiement d'équipements portatifs de plasmaphérèse permettant la réalisation de dons de plasma dans le cadre de collectes mobiles, notamment en milieu rural.

Données clés

Auteur : [M. Julien Guibert](#)

Circonscription : Nièvre (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13520

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2026](#), page 2077